

La gauche veut en finir avec les emplois de solidarité

SAMEDI 23 AOÛT 2014

Mohamed Musadak [1]

GENÈVE • L'Alternative et la Communauté genevoise d'action syndicale déposent un projet de loi pour réformer la politique de lutte contre le chômage.

Les options de publication

Non

Journaliste:

Mohamed Musadak

La date est symbolique: il y a un an, jour pour jour, les travailleurs de l'association Partage, au bénéfice d'un emploi de solidarité (EdS), se mettaient en grève pour tenter de lever le voile sur les dérives de ce dispositif cantonal de réinsertion professionnelle très critiqué. Hier, les représentants de l'Alternative au grand complet et de la Communauté genevoise d'action syndicale se sont réunis dans les locaux de Partage, pour présenter un ambitieux projet de loi destiné à lutter contre le chômage. L'objectif avoué, à mille lieues d'une «réformette», est de «changer de paradigme et transformer l'actuelle loi en matière de chômage en une authentique loi pour l'emploi». Tour d'horizon des nouveautés proposées.

Suppression des EdS

«Nous voulons mettre fin aux sous-statuts professionnel», prévient d'emblée Jocelyne Haller, députée d'Ensemble à gauche (EàG). Principale préoccupation du projet de réforme, les EdS seraient amenés à disparaître. L'objectif est «de sortir 'les EdS' de leur statut hybride de travailleur-chômeur», poursuit-elle. Si la loi passait, ceux-ci seraient remplacés par de véritables postes de travail dans les secteurs public et subventionné, à travers un Programme cantonal de création d'emploi (PCCE). Ce nouvel outil proposé consiste en un fonds, budgété par l'Etat tous les quatre ans et devisé à 100 millions de francs au moins la première année, destiné à créer des postes durables et d'utilité publique. Ceux-ci postes, payés selon les conventions collectives de travail ou, au minimum, deux tiers du salaire médian genevois, seraient entièrement à la charge de l'Etat pendant une période de quatre ans, pour en évaluer l'utilité. Après cette période, les emplois seraient pérennisés et ne feraient plus partie du Programme cantonal de création d'emploi.

Insertion professionnelle participative

Corollaire indispensable à toute politique de lutte contre le chômage, l'insertion professionnelle subirait elle aussi des changements drastiques. Là encore, les porteurs du projet misent sur un Programme cantonal d'insertion, estimé à 20 millions de francs et ouvert à toutes les personnes «ayant la volonté d'exercer une activité salariée», bénéficiaires de l'aide sociale compris. Le demandeur d'emploi inscrit à ce programme serait directement associé au processus de sélection des mesures, telles que stages ou des formations visant son retour à l'emploi. Plus question donc de «stages occupationnels», ni d'assignation d'office à une mesure. Le projet de loi va même plus loin en instaurant une instance de médiation que la personne sans emploi pourrait saisir, si elle n'est pas d'accord avec les mesures proposées.

Députée verte, Frédérique Perler détaille une autre nouveauté: les chômeurs auraient «le droit de poursuivre des formations qualifiantes et certifiantes telles que des CFC, accessibles à l'heure actuelle qu'à des conditions très restrictives». «C'est une manière de mettre un terme à un certain business de la réinsertion, qui propose, par exemple, d'apprendre à faire un CV plutôt que d'acquérir des compétences», ajoute Jocelyne Haller.

Ouvrir le débat

Financièrement, la réforme proposée est très gourmande. Les auteurs du projet de loi estiment que les coûts engendrés par ce «changement radical» seraient de l'ordre de 220 millions à 250 millions de francs. «Nous assumons pleinement cette dépense importante, mais il faut la voir comme un investissement sur lequel on peut attendre un retour, notamment en diminuant les bénéficiaires de l'aide sociale», espère Julien Dubouchet Corthay, député socialiste. Pour assurer ces «investissements», le projet de loi compte sur la création d'une taxe sur le bénéfice des entreprises en fonction de leur concentration d'emplois. De l'aveu même des rédacteurs, cette proposition de réforme «a peu de chances de convaincre le parlement genevois». «Mais une réformette en matière de chômage aurait-elle eu plus de chances de succès avec le rapport de force actuel?» interroge Manuela Cattani, secrétaire générale du Syndicat interprofessionnel des travailleurs. «Ce n'est pas si fréquent que l'Alternative et les syndicats viennent ensemble avec un projet. Cela marque une réelle volonté de changement de cap, que le parlement doit entendre», poursuit-elle. Si le message n'était pas entendu, la syndicaliste n'exclut pas le dépôt d'une initiative. |

[Genève\(9553\)](#) [2][Chômage\(67\)](#) [3][Emplois de solidarité\(10\)](#) [4][Partage\(22\)](#) [5][Mohamed musadak\(46\)](#) [6]